

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Taïbi, M. Molossi, M. Monany, M. Martin S.



Délibération n° 06-05 du 4 juillet 2024

HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : PROJET DE MOBILITÉS D'UN COLLÈGE EN LIEN AVEC LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023-2024 – RÈGLEMENT ERASMUS PLUS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2018-IX-38 du 27 septembre 2018 relative à l'approbation du plan de mobilisation pour des jeux inclusifs, solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis - période 2021-2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021 relative à l'actualisation du plan de mobilisation pour des jeux inclusifs solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis - période 2021-2024,

Vu le projet éducatif départemental 2022-2027 approuvé par la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021,

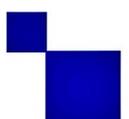
Vu sa délibération n°7-7 du 19 mai 2022 relatif au projet éducatif départemental 2022-2027 - axe 2 : démarche 130 pays dans 130 collèges pour les JOP 2024,

Vu sa délibération n°6-7 du 14 septembre 2023 relatif à l'approbation de la convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et l'Agence Erasmus Plus France Éducation Formation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 20 925 euros au collège de la Pléiade de Sevrans, membre du consortium Erasmus+ et labellisé « 130 pays dans 130 collèges »



correspondant au financement perçu par le Département dans le cadre de l'accréditation Erasmus+ au titre de l'année scolaire 2023-2024 ;

- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets ;

- AUTORISE l'apposition du logo du programme Erasmus+ pour tous les projets financés dans le cadre du consortium Erasmus+ piloté par le Département ;

- APPROUVE le règlement de la procédure de sélection des projets de voyages scolaires dans le cadre de l'accréditation Erasmus+ 2024-2025 du Département, dont le projet est ci-annexé.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.